



Problème électrique et insalubre de location

Par **Cep 13140**, le **12/02/2019** à **10:42**

Bonjour, nous avons loué un local bail précaire 23 mois. Quand nous avons fait la visite mercredi l ancien locataire n avait pas encore fini son déménagement. Nous avons signé le bail une semaine après sans le revoir et donc le vendredi on a fait l état des lieux et la remise des clés. L ancien locataire a laissé des meubles, des grands portiques en fer piup roues de vélos avec les crochets, il y a des petits trous de percape sur tous les murs, des grands tags en peinture sur 2 murs, des interrupteurs pendus par des fils eléctriques, il a aussi enleve la clim mais a a laissé les trous comme nous devons rendre notre ancien local et que tout était prévu pour le demdéménagement nous avons signé l état des lieux et pris la clé, de plus nous avons remis chèque de caution, frais d'agence et loyer le mercredi à la signature du bail. Aujourd'hui nous nous apercevons que la chasse d'eau fuit, que le couvercle de cette chasse a été collé qu il y a un faux contact électrique dans la pièce de derrière et que l on veut nous supprimer l accès à la petite pièce du fond alors qu elle etéta en photo dans l annonce pour la location. Nous avons fait des phipho de tout cela pour l agence mais ne savons pas quoi faire d autres. Quels sont nos droits. Nous faisons parti d une association loi 1901. Merci de nous renseigner.